

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT de REDON
CANTON de BAIN DE BRETAGNE

COMMUNE DE ST SULPICE DES LANDES
35390

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice :10...

Présents :

Votants :.....

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le jeudi 16 novembre 2023 à 20h00

le Conseil Municipal de la commune de SAINT SULPICE DES LANDES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de Victor LERMITE, Maire.

Date de convocation :

09/11/2023

Présents : A. LE MOUROUX, C. ROULLEAU, F. VIEL, D. ZIETEK, V. LERMITE, S. MONNIER, JM BODIER, JM JARRET, C. TRIHAN, D. PAITEL

Absent :

Absent représenté : A. HUET

DELIB 16/11 N°3

Objet : Remboursement d'un acompte de location de la salle de La Grée

Monsieur le maire rappelle que le contrat de location de la salle de La Grée prévoit qu'un acompte de trente pour cent est versé à la signature du contrat

Mme DUVAL Delphine, habitante de Saint Sulpice des Landes, a signé un contrat de location de la salle La Grée pour le Dimanche 29 octobre 2023 et payé l'acompte de 30 pour cent, soit 94.80 euros, en date du 12/06/2023.

En raison de l'absence de chauffage et du non-respect des conditions d'accueil prévu par le contrat, Mme DUVAL demande à être remboursée de cet acompte.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette demande.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

Décide que la commune rembourse l'acompte de 94.80 euros à Mme DUVAL.

Fait et délibéré le 16 novembre 2023

Le Secrétaire de Séance

Monsieur LERMITE, Maire

